
Nombre de membres

en exercice: 19

Séance du mercredi 22 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 16 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Abel MARTIN.

Présents : 19

Votants: 19

Sont présents: Christian BOURGOIN, Martine CHAIGNON, Roger DÉMONTÉ, Chrystelle GUILLEMINOT, Sophie HUET, Stéphane JUSSY, Abel MARTIN, Jordan MOINEAU, Mathieu PATIN, Jean PIRON, Régis SCHELLAERT, Frédéric SUZANNE, Dominique TALVARD, Sergine LEPAGE, Caroline SEIGNEURET, Jocelyne DUSSAULT, Marie-Laure JAVON, Nadine BULIK, Sophie ALLARY

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Christian BOURGOIN

- Approbation de la séance du 18 juin 2020 à l'unanimité

- **COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS (DE 031 2020)**

Vu l'article 1650-1 du Code Général des impôts, prévoyant que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs,
Considérant le courrier de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 2 juin 2020,
Considérant la nécessité de renouveler la commission communale des impôts directs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de proposer la liste de commissaires suivante :

Contribuables domiciliés dans la commune et hors commune : 24 propositions (pour 6 titulaires et 6 suppléants)

- Dominique TALVARD
- Jean PIRON
- Régis SCHELLAERT
- Frédéric SUZANNE
- Jean-Michel DECHAMBRE
- Gérard CHAMPION
- Alain RABOURDIN
- Martine CHAIGNON
- Chrystelle GUILLEMINOT
- Nadine BULIK
- Sergine LEPAGE
- Jocelyne DUSSAULT
- Christian BOURGOIN
- Sophie HUET
- Martine BONTEMPS
- Jean-Gérard JAFFORY
- Chantal GONCALVES DA SILVA
- Eric CHAMPE
- Daniel DELECOLLE
- Albert LECLERC
- Jordan MOINEAU
- Mathieu PATIN
- Caroline SEIGNEURET
- JUSSY Stéphane

- Désignation d'un délégué au sein du syndicat " Agence de GEstion et Développement Informatique " (A.GE.D.I.) (DE 032 2020)

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 26/05/2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur MARTIN Abel , Maire, domicilié à Douchy-Montcorbon 101 rue de Bourgogne, abel.martin@orange.fr 0674362662, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- **AUTORISE** Monsieur Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaitre au syndicat la présente décision.

- Bien vacant et sans maitre YD 26 (DE 033 2020)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu la délibération du conseil municipal DE_130_2016 en date 21 octobre 2016 permettant au Maire de lancer la procédure d'acquisition d'un bien vacant et sans maitre revenant de plein droit à la commune,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la procédure d'acquisition de bien vacant et sans maitre pour la parcelle YD0026 n'a pas été terminée.

Il expose les éléments obtenus en 2016, contenance 2920 m², le propriétaire n'est pas connu et identifié depuis plus de 20 ans.

Les services du Domaine ont également confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ce bien.

Cette parcelle revient à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition de ce bien vacant et sans maitre par l'acquisition de plein droit (article L1123-2 du CG3P) comme indiqué par la procédure suivante :

- Délibération d'acquisition de plein droit d'un bien sans maître
- Arrêté portant constatation de la vacance du bien (affichage durant 6 mois)
- Arrêté de publication constatant la vacance du bien (notifié au représentant de l'Etat du Département
- Délibération pour la prise de possession du bien sans maître
- Arrêté portant prise de possession du bien sans maître

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil,

AUTORISE le Maire à continuer la procédure pour l'acquisition d'un bien vacant et sans maitre revenant de plein droit à la commune, parcelle YD26 de 2920 m² comme indiqué ci-dessus.

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

- Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 3CBO (DE 034 2020)

Vu le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la 3CBO,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **la majorité et 1 abstention (Mme GUILLEMINOT Chrystelle)** :

ADOPTÉ le Rapport Annuel du service public d'élimination des déchets pour l'année 2019 sur le prix et la qualité du service public d'enlèvement des déchets.

- Commissions communales (DE 035 2020)

Monsieur le Maire propose en concertation avec chaque commissions qui s'est préalablement réunies de fixer les membres et vice-président des commissions comme suit :

M MARTIN Abel titulaire de droit de toutes les commissions

Sous la délégation de M TALVARD Dominique

a) Urbanisme / Environnement / Travaux – Voirie –Entretiens des bâtiments publics

M TALVARD Dominique (Vice-Président)

Mme GUILLEMINOT Chrystelle

M PATIN Mathieu

M PIRON Jean

M SUZANNE Frédéric

M DÉMONTÉ Roger

M JUSSY Stéphane

M SCHELLAERT Régis

b) Gestion bâtiments publics & patrimoniaux communaux – Mille Club & Salles des fêtes

M PIRON Jean (Vice-Président)

M BOURGOIN Christian

M MOINEAU Jordan

Mme DUSSAULT Jocelyne

M TALVARD Dominique

c) Appel d'offres et bureau d'adjudication

M PIRON Jean

M JUSSY Stéphane

M SUZANNE Frédéric

M DÉMONTÉ Roger

Sous la délégation de Mme GUILLEMINOT Chrystelle

a) Cimetière

Mme DUSSAULT Jocelyne (Vice-Présidente)

Mme SEIGNEURET Caroline

M BOURGOIN Christian

Mme HUET Sophie

b) Scolaire

Mme GUILLEMINOT Chrystelle

M SUZANNE Frédéric

Mme LEPAGE Sergine

Mme ALLARY Sophie

M BOURGOIN Christian

Mme CHAIGNON Martine

c) Villages fleuris & Maisons fleuries

M BOURGOIN Christian (Vice-Président)

Mme BULIK Nadine

Mme DUSSAULT Jocelyne

Mme HUET Sophie

d) CFA

Titulaire : Mme BULIK Nadine

Suppléant : Mme GUILLEMINOT Chrystelle

e) CCAS

Mme HUET Sophie (Vice-Présidente)

M TALVARD Dominique

Mme ALLARY Sophie

Mme JAVON Marie-Laure

Mme GUILLEMINOT Chrystelle

Sous la délégation de M SUZANNE Frédéric

a) Développement économique et activités touristiques

M PIRON Jean

M PATIN Mathieu

M JUSSY Stéphane

M SCHELLAERT Régis

M BOURGOIN Christian

b) Finances

M SUZANNE Frédéric (Vice-Président)

M TALVARD Dominique

M PIRON Jean

Mme GUILLEMINOT Chrystelle

Mme JAVON Marie-Laure

c) Communication & bulletin municipal

M PATIN Mathieu (Vice-Président)

M BOURGOIN Christian

Mme DUSSAULT Jocelyne

Mme HUET Sophie

Sous la responsabilité directe de M MARTIN Abel

a) Sport & relation avec la jeunesse, affaire culturelle, associations

Mme LEPAGE Sergine (Vice-Présidente)

M BOURGOIN Christian

Mme SEIGNEURET Caroline

Mme CHAIGNON Martine

b) Eau & Assainissement

M MARTIN Abel (Vice-Président)

M PIRON Jean

M TALVARD Dominique

M SUZANNE Frédéric

M PATIN Mathieu

M JUSSY Stéphane

M SCHELLAERT Régis

c) CNAS - SPL 45 - A.GE.D.I.

Désignation des délégués du conseil municipal auprès de divers organismes

EPAGE : M TALVARD Dominique

PETR : M PIRON Jean

Correspondant défense : Mme SEIGNEURET Caroline, Mme GUILLEMINOT Chrystelle

Syndicat de transport scolaire de Courtenay : Mme GUILLEMINOT Chrystelle (titulaire), Mme BULIK Nadine (titulaire), Mme SEIGNEURET Caroline (suppléante)

EPFLI : M TALVARD Dominique (titulaire) – M SUZANNE Frédéric (suppléant)

ADAPAGE : Mme GONCALVES DA SILVA Chantal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte l'ensemble des commissions comme présentées ci-dessus

- Loyers commerciaux - COVID-19 (DE 036 2020)

Monsieur le Maire fait part au Conseil de deux courriers reçus par deux commerçants/locataires de la commune, Art Flore et Le Salon de Sophie.

En raison de la crise sanitaire due au Covid-19, une fermeture totale des établissements a dû être opérée du 15 mars au 11 mai.

Suite à cette fermeture, ces deux commerces demande l'annulation de deux voire 3 mois de loyers correspondants à leur période d'inactivité ou aucun chiffre n'a pu être réalisé.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ces deux demandes.

Monsieur TALVARD indique que les commerces du territoire de la 3CBO on fait l'objet d'une aide (basée sur le chiffre d'affaire) qui leur sera versée prochainement. Une aide l'Etat de 1 500€/ mois à également été versée à l'ensemble des commerces ayant eu une fermeture. Il demande également de bien vérifier auprès des commerces si ces aides ont bien été perçues.

Madame JAVON explique que ces aides comprennent normalement les charges de chaque commerçant la commune n'ayant pas forcément besoin d'attribuer d'autres aides en suppléments.

Monsieur BOURGOIN ajoute qu'il est également important de voir au cas par cas, chaque commerce n'a pas eu les même "pertes" de stocks et n'a donc pas été affecté de la même manière.

Madame GUILLEMINOT demande notamment à M BOURGOIN si les aides couvrent l'intégralité des charges mensuelles, M BOURGOIN indique que non, cela ne couvre bien entendu pas en totalité les charges.

Monsieur DÉMONTÉ estime qu'il est encore trop tôt pour se décider sur l'aide que la commune pourrait apporter à ces deux commerces. Monsieur TALVARD rajoute qu'il est important de maintenir nos commerces, que vu la crise sanitaire subit les commerçants ont besoin d'aide maintenant.

Monsieur le Maire demande suite à ces débats de faire une proposition conformément aux courriers reçus.

Mme GUILLEMINOT propose l'exonération d'un mois de loyers immédiat et d'étudier selon les aides réellement perçues l'exonération éventuelles lors d'un prochain conseil d'un second loyer.

Monsieur le Maire propose l'exonération d'un mois de loyers pour les commerces Art Flore et Le Salon de Sophie.

Après en avoir délibéré, à la majorité, 1 abstention (Monsieur JUSSY Stéphane) et 1 non votant (Monsieur BOURGOIN Christian) :

ACCEPTe la proposition d'exonération d'un mois de loyers pour les deux commerces cités ci-dessus.

Prestation retraite CDG 45 (DE 037 2020)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 25,

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret du 27 novembre 2015 et du 27 novembre 2019 proposant la mise en oeuvre de la nouvelle prestation retraite,

Considérant l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée indiquant que "les Centre de Gestion peuvent assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, à la demande des collectivités et établissements",

Ainsi, à compter du 01 janvier 2016, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret propose une nouvelle prestation retraite qui permettra, aux collectivités qui le souhaitent, de lui confier la réalisation complète des différents actes de gestion inhérents à l'étude des droits à la retraite et de la liquidation ainsi que le renseignement direct de leurs agents. Pour le bon fonctionnement du service et celui-ci étant payant, l'accord de la collectivité sera préalable à toute demande directe de l'agent (rendez-vous, dossier traité).

Par délibération n° 2019-41 du 27 novembre 2019, le Conseil d'Administration a fixé les tarifs de ce service comme suit :

	Tarif par dossier Collectivité affiliée	Tarif par dossier Collectivités non affiliées
Constitution de dossier liquidation	100	150
Constitution de dossier LIQ + CIR	100	150
Constitution du dossier LIQ dans les 2 années suivant la demande d'avis préalable	50	80
Constitution du dossier LIQ + CIR dans les 2 années suivant la demande d'avis préalable	50	80
Constitution du dossier LIQ dans l'année de réalisation d'une simulation	50	70
Constitution du dossier LIQ + CIR dans l'année de réalisation d'une simulation	50	70
Demande d'avis préalable	100	150
RV individuel / APR*	0	40
Fiabilisation des CIR: réalisation des cohortes à la place des collectivités/QCIR	35	55
Régularisation de cotisations, RTB	40	60
Dossier de validation	40	60
Simulation de calcul à la demande de l'agent (remplissant les conditions dans les 5 ans à venir)	20	50
Simulation de calcul à la demande de l'agent (ne remplissant les conditions dans les 5 ans à venir et hors cohortes)	40	60

* Un seul APR sera proposé à l'agent au cours des 5 années avant sa retraite.

Le Conseil Municipal de Douchy-Montcorbon, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer au service payant, selon tarif fixé par délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, de la prestation retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour la constitution des dossiers et l'accueil des agents.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures.

-Terrain Douchyssois rue de bourgogne (DE 038 2020)

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de Monsieur GUINOT Sébastien, restaurateur au Douchyssois sis 41 rue de Bourgogne, Douchy 45220 DOUCHY-MONTCORBON. Il indique dans le courrier se porter acquéreur du chemin longeant le restaurant, chemin laissé sans entretien et entraînant la présence de nuisible.

Monsieur GUINOT demande à ce que ce bout de terrain lui soit vendu à l'euro symbolique du mètre carré, et s'engage à prendre à sa charge les frais pouvant afférer à cette vente.

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'après ayant regardé au cadastre, ce terrain n'a pas de numéro de parcelle et donc aucun propriétaire n'est identifié.

Renseignement doit donc être pris auprès du service cadastral de Montargis et du service des Domaines d'Orléans afin de pouvoir identifier ce chemin et s'il revient à la commune pouvoir effectuer cette vente.

Monsieur TALVARD indique que ce terrain devra probablement faire l'objet d'une enquête publique qui devra donc être prise en compte dans le prix de vente du terrain.

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre les derniers renseignements aux Domaines et cadastre de Montargis et de lancer l'enquête publique si ce terrain revient à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à contacter les organismes afin d'obtenir les renseignements sur ce bien

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique et signer les documents nécessaires si les renseignements sont en faveur de la commune.

- Informations et questions diverses :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur TALVARD Afin qu'un compte rendu sur les élections à la 3CBO soit effectué.

Monsieur le Maire donne la parole au Vice-Présidents des commissions afin de faire un compte rendu sur les dernières réunions effectuées :

- Monsieur TALVARD prend la parole pour faire un point sur la commission urbanisme/environnement/travaux voirie et gestion des bâtiments publics. Il indique que des devis sont actuellement en cours pour le changement de certaines fenêtres à l'école maternelle afin d'éviter les infiltrations d'eau récurrentes, une seconde réunion aura lieu prochainement afin de choisir l'entreprise.

Il indique qu'une meule a été récupérée il y a quelques mois par l'agent technique, meule offerte gracieusement par une habitante de Triguères, cette meule fera l'objet d'une prochaine réunion avec la commission fleurissement afin de déterminer son emplacement exact.

Pour l'église de la commune déléguée de Montcorbon des devis sont en cours afin de refaire l'intégralité de l'électricité qui n'est plus aux normes.

Le terrain de tennis sera pour le moment conservé comme tel, l'accès se fera librement par tout administré désirant y accéder pour y jouer, les bandes blanches seront repeintes, la commission sport est invitée à étudier les possibilité autour de ce terrain de tennis.

Un problème d'infiltration d'eau dans les logements situés au 57 et 59 rue du Gâtinais sera à voir très rapidement en commission afin d'y remédier.

- Madame DUSSAULT prend la parole afin de faire le point sur la dernière réunion de la commission gestion des bâtiments publics et patrimoniaux communaux..

La réparation du chauffe eau au logement du 75 rue du Gâtinais a été effectuée ainsi que la chasse d'eau au salon de coiffure, ces petits travaux d'entretiens courant étant urgent.

La remise des clés et les états des lieux des salles des fêtes s'effectueront désormais dans une plage horaire fixes et non plus à la demande des locataires.

L'état des lieux des logements communaux s'effectuera avec l'agent de maîtrise Monsieur DELANGHE et un élu de la commission.

- Mme DUSSAULT reprend la parole afin de faire un point sur la commission cimetièrre.

Une proposition de fonctionnement solaire pour la fermeture des portes des cimetièrres sera faite, un point d'eau en bas du cimetière de la commune déléguée de Montcorbon sera posé, il est proposé de décaler la croix afin de faciliter le passage des véhicules funéraires (Monsieur TALVARD et Monsieur DÉMONTÉ n'y sont pas favorables), le caveau provisoire du cimetière de la commune déléguée de Montcorbon est à revoir.

Sur les Monuments aux Morts de la commune déléguée de Douchy, il est proposé de couper certains sapins (devenant dangereux et infestés de chenilles processionnaires) et d'enlever les taxus sur les deux côtés et garder la haie derrière (Monsieur TALVARD s'y oppose fortement, cela changerait l'âme de ce lieu), Monsieur BOURGOIN propose dans un premier temps d'enlever le lierre sur les arbres.

Aux Monuments aux Morts de la commune déléguée de Montcorbon il est proposé d'enlever l'ensemble de l'entourage devenu trop dangereux et étant à hauteur d'enfant.

- Mme HUET prend la parole afin de faire un point sur la dernière réunion de CCAS.

Elle informe le Conseil qu'un rendez-vous a été pris avec une avocate spécialisée en baux ruraux afin d'étudier plus en profondeur le bail de la Ferme de Tourteville (héritage de la commune de Montcorbon) ayant quelques difficultés avec le locataire actuel.

- Monsieur PATIN fait part du résultat de la commission communication et bulletin municipal. Il indique qu'il sera prochainement étudié de faire appel à un professionnel pour l'élaboration du bulletin municipal, professionnel qui serait financé par des annonceurs (commerçants/artisans du village) faisant leurs publicités.

Des rendez-vous sont pris avec des représentants d'applications pour smartphones afin d'alerter et tenir informés les citoyens ou autres personnes de passage sur la commune.

- Madame LEPAGE prend la parole pour effectuer le compte-rendu de la commission culture.

Monsieur BOURGOIN a été désigné pour prendre contact avec le cinéma VOX de CHateau-Renard afin de convenir de dates pour des représentations sur la commune.

Des concerts seront prévus dans les églises.

Des référents de quartier vont être désignés afin de connaître les besoins et envies des jeunes de la commune.

Les subventions aux associations seront revues par la commission en lien avec la commission finances selon les comptes de résultats et la trésorerie actuelle.

Monsieur SUZANNE fait part d'une difficulté rencontrée par le Chant des Moutons, avec les gestes barrières et autres préconisations sanitaires le taux de fréquentation de la salle baisse fortement. Il demande donc à ce que de la publicité soit faite, que les élus relayent l'information autour d'eux.

Monsieur DÉMONTÉ demande à partir de quel montant la commune se doit de demander plusieurs devis pour des travaux, Madame JAVON demande si pour le remplacement du chauffe-eau d'autres devis ont été demandés, Monsieur TALVARD répond qu'au minimum 3 devis sont demandés lors de gros travaux, l'entretien courant des bâtiments n'entre donc pas dans ce cadre. Monsieur PIRON rajoute que lors de travaux courants ou de travaux urgents comme ce fut le cas pour le chauffe-eau la commune a dû intervenir en urgence.

Madame BULIK demande si la brocante annuelle organisée par l'ACLDM aura lieu, il lui est répondu que non, seul le marché de Noël aura lieu cette année.

Prochain conseil le 18 septembre 2020 à 20h30

Aucun point ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h35